



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Le secrétaire de séance : Monsieur Hugues MORELLE

### DELIBERATION N° 0020 / 2022

#### VOTE DE LA SUBVENTION ECOLE ET DE L'APER

##### Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

##### Etaient présents :

Mrs Maurice HENNEBERT, Hugues MORELLE, Bruno CARE, Yves DEGROOTE, Jean-Marc DELATTRE, Michel GEORGES, Vincent MARCAILLE, Maxime MIELCZAREK

Mmes Josée THEOLAT, Anne-Marie DI-MUZIO, Véronique HEGO, Audrey MARATIER, Dominique VALOIS

##### Absents ayant donné procuration :

- M. Frédéric DZIK à Mme Véronique HEGO
- Mme Anne-Clary DEGARDIN à Mme Josée THEOLAT

##### Absents :

Conformément à l'Article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hugues MORELLE est nommé Secrétaire de séance

##### Nombre de votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **EXPOSE :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions de fonctionnement ci-après :

- A.P.E.R..... 74 160,02 €

(Mmes THEOLAT Josée, DI MUZIO Anne-Marie et VALOIS Dominique n'ont pas participé au vote pour la subvention de l' A.P.E.R)

- ECOLE d' ESTREUX (Caisse des Ecoles) ..... 3 500.00 €

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Pour copie certifié conforme.

Publication sur le site communal le :

### **Signatures :**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Publié sur le site internet le :

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le : 20 Septembre 2022

Numéro unique et télétransmission : 059-215902156-20220920-DE020\_2022-DE